



Mouvement de personnel des services directs aux élèves (SDÉ) (adaptation scolaire et services de garde)

Quand ?

Les séances d'affectation du SDÉ se dérouleront à l'école d'Éducation internationale à McMasterville (720 rue Morin). Un stationnement est disponible; vous y aurez accès par la rue Constable.

Surveillez les informations sur le site intranet de la Commission scolaire pour avoir tous les détails, sous l'onglet « séance d'affectation SDÉ ».

Qui est concerné par les séances d'affectation ?

27 juin (1^{re} étape)

- Tous les salariées et les salariés permanents provenant du SDÉ.

Toutes les personnes peuvent faire un choix par ancienneté. Seules les personnes dont le poste est aboli ou qui ont été supplantées peuvent supplanter quelqu'un.

29 juin et 4 juillet (2^e étape)

- Tous les salariées et les salariés réguliers du SDÉ selon leur numéro d'ancienneté.

Seules les personnes dont le poste est aboli ou qui ont été supplantées peuvent supplanter quelqu'un.

N.B. : C'est à cette étape que les personnes qui désirent changer de classe d'emploi pourront le faire. Seules les personnes qui ont complété le processus de préqualification auront cette possibilité.

21 août (3^e étape)

Dans l'ordre :

- L'ensemble des salariés réguliers. Toutefois, les salariés qui ont été considérés en juin ne sont pas concernés en août puisque ces postes leur ont déjà été offerts;
- Les salariés temporaires inscrits sur la liste de priorité d'embauche ET qui ont complété l'équivalent d'une année de durée d'emploi reconnue sur cette liste, c'est-à-dire 1 820 heures;
- Les salariés du chapitre 10 (aides généraux de cuisine et surveillants, moins de 15 h) qui ont complété leur probation et qui sont qualifiés;
- Les autres salariés temporaires inscrits sur la liste de priorité d'embauche, sans tenir compte de l'ordre de durée d'emploi;
- Autres salariés temporaires préqualifiés par date d'embauche;
- Autres salariées à qui la Commission permet de prendre un poste selon les critères qu'elle détermine (ex : salarié qui

détient une AEC en éducation spécialisée et qui souhaite obtenir un poste de TES).

Les postes qui resteront vacants seront comblés temporairement jusqu'au prochain mouvement de personnel.

Comblement des remplacements du Secteur des services directs aux élèves pour la durée de l'année scolaire

La Commission scolaire offrira aux salariés réguliers, par ancienneté, les remplacements qui sont prévus pour toute la durée de l'année scolaire. Il est possible d'obtenir une promotion à cette occasion.

Il faut préciser, qu'en cas de retour au travail de la personne titulaire, la Commission pourra décider de réaffecter la titulaire à d'autres tâches ou de retourner la personne affectée temporairement.

Pour vous aider

Le processus d'affectation est une opération de la Commission scolaire. Vous trouverez les invitations et les documents de la séance d'affectation sur le site intranet de la Commission à compter de la mi-juin environ.

Nous vous rappelons que des ressources syndicales seront sur place, lors des séances, pour vous informer et vous accompagner tout au long du processus de façon à ce que vos droits soient préservés. N'hésitez pas à nous consulter. Soyez à l'aise, quand c'est votre tour de parole, prenez le temps de demander les renseignements dont vous avez besoin. Posez vos questions avant d'effectuer votre choix afin d'éviter des déceptions.

En cas d'absence

Nous soulignons l'importance d'être présent; vous êtes la personne la mieux placée pour faire les choix qui s'imposent si de nouveaux postes se libèrent ou si vous êtes déplacé.

Si pour une raison hors de votre contrôle, vous ne pouvez être présent, vous pouvez compléter et signer une procuration. Nous vous suggérons de choisir une ou un collègue en qui vous avez confiance et de lui préparer une longue liste de choix possibles, par ordre de préférence.

À défaut d'être présent ou d'avoir remis une procuration, la Commission devra faire un choix à votre place.

Avis à tous

Il est important d'avoir fait vos choix avant d'arriver à la séance, car les documents ne sont pas disponibles sur place.



Rapport du président d'élection

La clôture de la mise en candidature ayant été fixée à **16 heures, le jeudi 10 mai 2018** et conformément à l'article 50 de la Constitution, il y aura élection le **11 juin prochain** à l'assemblée générale qui suivra l'assemblée des personnes déléguées pour le poste n° 7.

Pour voir les détails de la proclamation d'élection de la section des Patriotes (soutien), rendez-vous à syndicatchamplain.com/ma-section/des-patriotes-soutien/election-de-section/



Mouvement de personnel du secteur général 2018-2019

La Commission scolaire a présenté ses intentions d'abolition de postes au secteur général pour le plan d'effectif 2018-2019. Nous vous présentons ces informations dans le tableau qui suit. Nous avons également indiqué les postes qu'elle entend créer ou qui seront vacants suite au mouvement de personnel.

Le mouvement est maintenant amorcé. Veuillez noter qu'une abolition annoncée peut être annulée, mais qu'aucune abolition ne peut être ajoutée à cette liste.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec votre conseillère en relations de travail, Mariève Charest.

Classe d'emploi	Nombre d'heures ABOLIES	École /Centre	Nombre d'heures créées ou vacantes
AB principale	35 h	Ressources matérielles	
Secrétaire d'école		Paul-VI	35 h
Secrétaire d'école		Saint-Denis	35 h
Secrétaire de gestion		Direction générale	35 h
AB I		Ressources matérielles	35 h
AB I		Secrétariat général	35 h
AB I		Ressources humaines	35 h
AB I		De la Mosaïque	21 h
Secrétaire	15 h*	De Montarville	20 h
Secrétaire	12 h	Mgr.-Gilles-Gervais	15 h
Secrétaire	17 h 30	De la Mosaïque	
Secrétaire		Carignan-Salières	20 h
AB II	35 h*	Ozias-Leduc	
AB II	35 h n-cyc.	Du Mont-Bruno	30 h cyc.
AB II	30 h	Paul-VI	15 h
AB II	7 h 30	Carignan-Salières	
AB II	6 h*	CFR	
AB II	12 h 45	CFR	24 h 45
AB II		CFR	11 h
AB II		Polybel	21 h
AB II		De la Mosaïque	15 h
AB II		De Mortagne	35 h
AB II		De Mortagne	25 h
AB II		De Mortagne	5 h cyc.
Aide général de cuisine	30 h	De Mortagne	35 h
Gardien	38 h 45	De Mortagne	36 h
Gardien	12 h	De Mortagne	18 h
Gardien	11 h*	De Mortagne	
Surveillant d'élèves	27 h 30	Polybel	35 h
Surveillant d'élèves		Polybel	35 h
Surveillant d'élèves	25 h	De Mortagne	35 h
Surveillant d'élèves	25 h	Ozias-Leduc	35 h
Surveillant d'élèves		Ozias-Leduc	35 h
Surveillant d'élèves	16 h 30	Le Carrefour	30 h
Magasinier cl I	30 h	Du Mont-Bruno	27 h 30
Magasinier cl II		Le Carrefour	5 h
Concierge cl II		Nouvelle école de Saint-Amable	38 h 15
Concierge cl II		Paul-VI	38 h 45
Concierge cl II	38 h 45	Aux-Quatre-Vents	30 h
Ouvrier d'entretien cl II	23 h	Aux-Quatre-Vents	30 h
Ouvrier d'entretien cl II	15 h	Mère-Marie-Rose /Des Cœurs-vaillants	18 h 45
Ouvrier d'entretien cl II		Père-Marquette	17 h 30
Technicien en informatique		Ressources informatiques	35 h
Opérateur en informatique		Ressources informatiques	35 h
Opérateur en informatique		Ressources informatiques	35 h
Opérateur en informatique		Ressources informatiques	35 h
Technicien en documentation	14 h	De Mortagne	21 h
Technicien en documentation		Le Carrefour	13 h
Technicien en bâtiment	35 h*	Ressources matérielles	
Technicien de travaux pratiques	17 h 30	Le Tremplin	21 h
Technicien de travaux pratiques	30 h	Éducation internationale	35 h
Technicien de travaux pratiques	17 h 30	Du Grand-Coteau	21 h
Technicien de travaux pratiques	21 h	Le Carrefour	30 h
Technicien de travaux pratiques	15 h	CFR	21 h
Technicien de travaux pratiques		De Mortagne	21 h
Technicien en loisir		De Mortagne	25 h

* N'engendrera pas de mouvement de personnel

